

Envoi : 13/03/2017

Réception par le Préfet : 13/03/2017

Publication : 17/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-3-12-2

Séance du vendredi 10 mars 2017

**ADHESION, RENOUELEMENT D'ADHESION ET COTISATION A QUATRE
ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE POUR L'ANNEE 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES :

MM. BIHL, HEMEDINGER, Mmes JENN, SCHMIDIGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-1-2 du 2 décembre 2016 relative à l'exécution anticipée du budget départemental
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'adhésion du Département du Haut Rhin au Club des Responsables d'Infrastructure et de Production informatique (C.R.I.P.),
- Autorise le Directeur Adjoint de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que le Chef du Service de Gestion de la Production Informatique, à siéger au sein de l'association,

- Accepte de régler la cotisation annuelle 2017 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 1 440 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 du Département du Haut-Rhin à l'Association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de logiciels CEGID PUBLIC (A.C.T.U.),
- Autorise le chef de projet chargé du Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (S.I.R.H.) de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que le référent S.I.R.H. de la Direction des Ressources Humaines, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2017 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association A.C.T.U. à 500 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve l'adhésion pour 2017 du Département du Haut-Rhin à l'Association Collectivités Territoriales Club (CoTer Club).
- Autorise le Directeur des Systèmes d'Information ainsi que son Directeur Adjoint, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2017 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 480 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (A.F.C.D.P),
- Autorise le Directeur des Systèmes d'Information, son Directeur adjoint et le chargé des affaires juridiques et marchés publics de la Direction des Systèmes d'Information, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2017 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 450 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité